

Conseil communal de Lausanne

Rapport de Commission no 55 chargée de l'examen du préavis 2022/07 «Rue Vivantes II »

Présidente : Mme Alexandra GERBER

Membres présents :

M. Valéry BEAUD, Mme Karine BEAUSIRE BALLIF, Mme Muriel CHENAUX MESNIER, Mme Charlotte DE LA BAUME (remplace Mme Cavalli), Mme Coralie DUMOULIN, M. Johann DUPUIS, Mme Séverine GRAFF (remplace M. Kamenica), M. Jean-Pascal GENDRE, M. Mountazar JAFFAR, Mme Gaëlle LAPIQUE, Mme Patrizia MORI (remplace M. Christe), M. Jacques PERNET,

Membres absents : -

Représentant-e-s de l'administration :

Mme Florence GERMOND, Directrice des finances et de la mobilité,
M. Patrick ETOURNAUD, Chef du Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics (MAP),
M. Fabien ROLAND, Chef de la division Espaces publics (MAP)

Notes de séance : M. Ludovic SAULET, Administration (MAP)
que nous remercions vivement pour ses excellentes notes.

Lieu : Salle de conférence FIM, Chauderon 9

Date : Mardi 3 mai 2022

Début et fin de la séance : 16h30 à 18h30

Mme la Municipale présente le préavis « Rues Vivantes II ». Celui-ci doit permettre de répondre aux nombreuses demandes citoyennes que le Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics reçoit chaque année, ainsi qu'aux propositions et discussions issues du Conseil communal.

Discussion générale :

La plupart des commissaires saluent le travail déjà entrepris par la Municipalité pour rendre les espaces publics plus conviviaux et pour modérer

le trafic dans les quartiers, et se félicitent du nouveau préavis, dont ils **saluent la qualité et l'ambition**. Les écoles et les enfants doivent constituer une priorité.

Certains commissaires **critiquent** le préavis qui est trop centré sur les lausannois et ne tient pas assez compte des personnes qui se rendent à Lausanne de l'extérieur. Il faudrait notamment garantir l'accessibilité multimodale au centre-ville. Une autre critique formulée concerne l'absence de stratégie globale: il manque un plan montrant l'organisation de la Ville une fois que le concept « rues vivantes » aura été intégralement réalisé. Ceci permettrait également de mieux comprendre le préavis proposé. Finalement, l'impact économique des mesures, notamment sur les commerçants, n'aurait pas été suffisamment évalué.

Dans la discussion qui s'ensuit, on relève que la façon de penser la mobilité et la qualité de vie en ville a **beaucoup évolué** ces dernières années. Par exemple, le métro M2 permet un accès plus facile et rapide au CHUV en transport public qu'autrefois en voiture. Les mesures doivent être coordonnées avec le Plan climat et le Plan canopée. On souligne l'importance des **démarches participatives** pour faire émerger les bons usages dédiés aux espaces publics. Plusieurs commissaires soulignent que la piétonnisation du centre-ville et les intérêts des commerçants ne sont pas opposés, mais **complémentaires**. En appui, Mme la Municipale cite les nouveaux aménagements de Pré-du-Marché dont la forte présence d'usagers va profiter aux différents commerces et établissements de restauration présents dans le secteur. Elle évoque également la piétonnisation du quartier du Flon, géré pourtant par un acteur privé.

Plusieurs commissaires se demandent pourquoi la **feuille de route** pour les espaces publics du centre-ville (mentionnée au chapitre 6.1 du préavis) n'a pas été élaborée au préalable et intégrée au préavis, pour pouvoir connaître le calendrier des mesures. Mme la Municipale explique que la stratégie globale découle de documents tels que le programme de législation, le Plan climat ou encore le Plan directeur communal. La feuille de route pour les espaces publics du centre-ville et les projets de piétonnisation, pour laquelle le présent préavis prévoit un crédit de Fr. 300'000.—, sera coordonnée avec une étude conséquente pour revoir la hiérarchie du réseau routier, qui permettra d'élaborer le schéma d'accessibilité du centre-ville. Ce dernier sera amené via un **prochain préavis « Mobilité durable »**, concernant les déplacements sous toutes leurs formes (cf. infra, préambule). Le Chef de Service précise que le préavis « Rue Vivantes 2 » permettra de faire des **tests de piétonnisation** avant de mettre en œuvre les grands projets. Il n'y a pas de liste prédéfinie (sauf pour les places ayant déjà fait l'objet d'un crédit, comme la Riponne). La feuille de route sert à identifier les rues et places à requalifier en priorité, notamment pour assurer l'attractivité économique du cœur de ville, en considérant les aspects liés à la fréquentation de l'activité

commerciale, la restauration, le tourisme et l'accueil de marchés et de manifestations.

Suite à la question d'une commissaire, Mme la Municipale aborde les **ressources humaines** nécessaires pour réaliser les mesures proposées par le préavis. La Municipalité a octroyé au Service MAP deux EPT supplémentaires dans le cadre du Plan climat et diverses réorganisations internes ont permis de libérer entre 3 et 4 EPT.

En ce qui concerne les **30 km/h nocturnes et leur respect**, elle indique que les vitesses mesurées sont conformes aux normes fédérales qui définissent le bon fonctionnement d'une zone 30. Elle estime que le bilan satisfaisant s'explique notamment par la présence des indicateurs de vitesse et annonce que de nouveaux indicateurs vont être déployés. Les **revêtements phono-absorbants** ne sont utilisés que de manière ponctuelle pour lutter contre le bruit routier. Cela s'explique par leur prix, mais aussi leur usure très rapide à cause de la topographie lausannoise. Une fois usé, ce revêtement s'avère plus bruyant qu'un bitume dit classique.

Une commissaire craint que les habitants très modestes vivant à proximité des **grands axes** (par exemple la Route de Genève) ne soient pas concernés par les mesures de modération du trafic. Mme la Municipale répond que le présent préavis permet de terminer le déploiement des zones modérées sur le territoire lausannois partout où cela est possible, c'est-à-dire pour le réseau secondaire. Les axes principaux font l'objet d'échanges avec le Canton dans le but d'y rendre une modération possible, notamment par une limitation de vitesse à 30 km/h (et non pas par des zones 30 km/h). Ces rues très passantes sont en effet souvent habitées par des gens à revenus modestes. Cette discrimination face au bruit routier est un thème majeur dans la politique menée dans le cadre de l'apaisement sonore de la circulation.

Mme la Municipale confirme que la ville profite déjà des **grands chantiers**, par exemple du Grand-Pont ou la gare, pour effectuer des comptages et pour évaluer les mesures mises en place.

Une commissaire souligne les difficultés des **personnes en situation de handicap** de se déplacer sur les pavés. L'accès aux transports publics reste difficile, de sorte que ces personnes restent tributaires de la voiture. Mme la Municipale répond que les nouvelles zones utilisent des pavés dits flammés rendant la déambulation plus agréable, et sont agrémentées de bandes roulantes pour les déplacements PMR.

Discussion détaillée point par point:

Préambule : Le présent préavis est coordonné avec le préavis « Mobilité durable » qui traitera le schéma de circulation général de la ville, les mesures de sécurisation pour les vélos et les piétons et des mesures de priorisation des transports publics. Une commissaire propose de nommer les mêmes commissaires pour les deux préavis.

Chapitre 5 : Bilan de « Rue Vivantes I »

Les montants ont été surtout utilisés pour les terrasses et les zones modérées mises en place durant la pandémie. Tous les restaurateurs ont eu la possibilité de pérenniser leur terrasse.

Dans le premier préavis, une plus grande proportion des montants était attribuée aux études. Dans « Rue Vivantes II », le coût des études pour les projets spécifiques a été intégré dans les budgets de ces derniers (en moyenne, 15 % du total).

Chapitre 6 : Mesures pour un cœur de ville piéton et attractif

Un commissaire souhaite que la « feuille de route » (*chap. 6.1*) comporte un volet sur les conséquences économiques des projets envisagés. Un autre commissaire estime la demande pertinente, mais note que chaque projet est différent et que les impacts peuvent varier selon le type de commerce ou la situation personnelle (par exemple comme bailleur ou locataire). Il suggère de faire un bilan sur le grand nombre d'études qui existent déjà, en regardant ce qui se fait ailleurs, afin de démontrer que les requalifications d'espaces publics sont bénéfiques à l'activité économique. Mme la Municipale pense qu'il ne sera pas possible d'évaluer les impacts de manière spécifique pour chaque projet, mais une approche plus globale et adaptée à la situation globale serait possible (*voir aussi supra, discussion générale sur la feuille de route, et infra, discussion sur l'amendement*).

La **place du Château** n'a pas pu être intégrée dans les mesures pour la cité, car elle dépend aussi du Canton. La lettre de la Ville au Canton pour démarrer des études est restée sans réponse jusqu'ici.

Des commissaires trouvent que les montants dédiés à la végétalisation et à la création de surfaces perméables, afin de lutter contre les **îlots de chaleur** (*chap. 6.3*), sont faibles. Mme la Municipale explique qu'il s'agit de mesures en lien avec les projets du préavis qui viennent en complément à ceux du Plan climat et du Plan canopée.

Chapitre 8 : Des rues pensées pour les enfants

Les commissaires saluent le traitement de cette thématique. Un commissaire regrette que le corps enseignant et leurs parkings ne soient pas traités par le préavis, alors qu'ils engendrent un trafic important autour des écoles, qui pose des problèmes de sécurité.

Le préavis concerne six écoles. Mme la Municipale n'exclut pas d'emblée que d'autres projets puissent être traités durant la législature, mais les six projets d'ores et déjà annoncés représentent déjà un travail conséquent pour les équipes.

Conclusions :

Un commissaire propose d'ajouter à la conclusion 1 : « y compris une évaluation sur les conséquences économiques des mesures envisagées au point 6.1 ».

Vote sur l'amendement de la conclusion 1 :

Oui : 12 voix
Non : 0 voix
Abstention : 1 voix

Vote sur la conclusion 1 amendée,

soit « d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 12'000'000.- pour financer la réalisation de projets sur les espaces publics lausannois tels que décrits dans le présent préavis, y compris une évaluation sur les conséquences économiques des mesures envisagées au point 6.1 ».

Oui: 10 voix
Non : 3 voix
Abstention: 0 voix

Vote sur les conclusions 2 à 4 en bloc :

Oui: 10 voix
Non : 3 voix
Abstention: 0 voix

Lausanne, le 21 mai 2022

La rapportrice
Alexandra Gerber